



PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 621

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la session ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 6 mars 2017 le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 621– Concernant l'attribution des numéros civiques sur le territoire de la municipalité.

L'original de ce règlement est déposé au bureau de l'hôtel de ville, 5655 route 112, Ascot Corner, Québec où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.

QUE ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

DONNÉ àAscot Corner.....ce.....9^{ième}jour de ...mars
de l'an deux mille dix sept.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier
de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés
par le conseil, du 9 mars, au 19 mars 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^{ième} jour de mars 2017

Directeur général et secrétaire-trésorier